

La Déclaration de Basse-Terre

Les Présidents des Régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique, réunis à Basse-Terre, le 1er décembre 1999 constatent :

- La dégradation continuelle depuis de nombreuses années de la situation de leurs Régions, illustrée notamment par :

*- Une destruction systématique de l'initiative locale,
- un affaiblissement des filières productives,*

- La déstabilisation financière des Collectivités,

- Un assistanat généralisé,

- Un taux de chômage croissant (en moyenne 30%).

- Le développement rapide des dérives sociales, destructrices pour leurs sociétés et en particulier pour les jeunes générations dont les perspectives d'emploi apparaissent de plus en plus aléatoires.

- L'impossibilité de mettre un terme à cette situation avec les moyens actuels qui leur sont dévolus dans le cadre de leurs compétences, malgré des efforts financiers importants des Collectivités Territoriales et les concours de l'Etat et de l'Union Européenne.

- L'inadéquation d'un dispositif fiscal et social conçu pour un pays développé et appliqué à des Régions en retard de développement.

Considérant les résultats obtenus par les autres *Régions Ultra- Périphériques (Açores, Canaries, Madère)* en matière de développement et de progrès social, Décident d'unir leurs efforts afin de bâtir un projet de développement économique social et culturel impliquant la prise en compte des identités propres à chaque Région et basé sur l'évidence que la dignité procède du travail et non de l'assistanat.

Ce projet doit encourager la créativité et l'émergence d'activités productives afin de mettre un terme au développement d'une " société de consommation ". Ce projet doit également rompre avec le cycle infernal de " l'emploi assisté " pour favoriser la création et le développement d'entreprises, orienter les jeunes vers les métiers à forte plus value, réaménager les formations vers les secteurs à forte potentialité. Cela suppose aussi, un partenariat actif avec le secteur socioprofessionnel, qui doit participer à une nouvelle économie qui ne se réfère pas exclusivement à l'aide publique.

Les Présidents, conscients de la volonté de leur population de mieux maîtriser son devenir, affirment solennellement leur engagement à exposer et expliquer leur projet, afin de recueillir, après consultation, son adhésion.

En conséquence, les Présidents des trois Régions proposeront au Président de la République et au Gouvernement, une modification législative voire constitutionnelle, visant à créer un statut nouveau de *Région d'Outre-mer* doté d'un régime fiscal et social spécial pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique, dans le cadre de la République Française d'une part, et de l'Union Européenne d'autre part (article 299-2 du Traité d'Amsterdam).

Les Présidents des Régions de Guadeloupe, Guyane et Martinique réunis à Basse-Terre le 01 décembre 1999 ont pour leur part ouvert le débat, défini les thèmes et proposé les orientations de ce chantier d'avenir, dans le respect des idéologies de chacun.

Par Lucette Michaux-Chevry, Présidente du Conseil Régional de la Guadeloupe

Par Alfred Marie-Jeanne, Président du Conseil Régional de la Martinique

Par Antoine Karam, Président du Conseil Régional de la Guyane